

1640_809.jpg

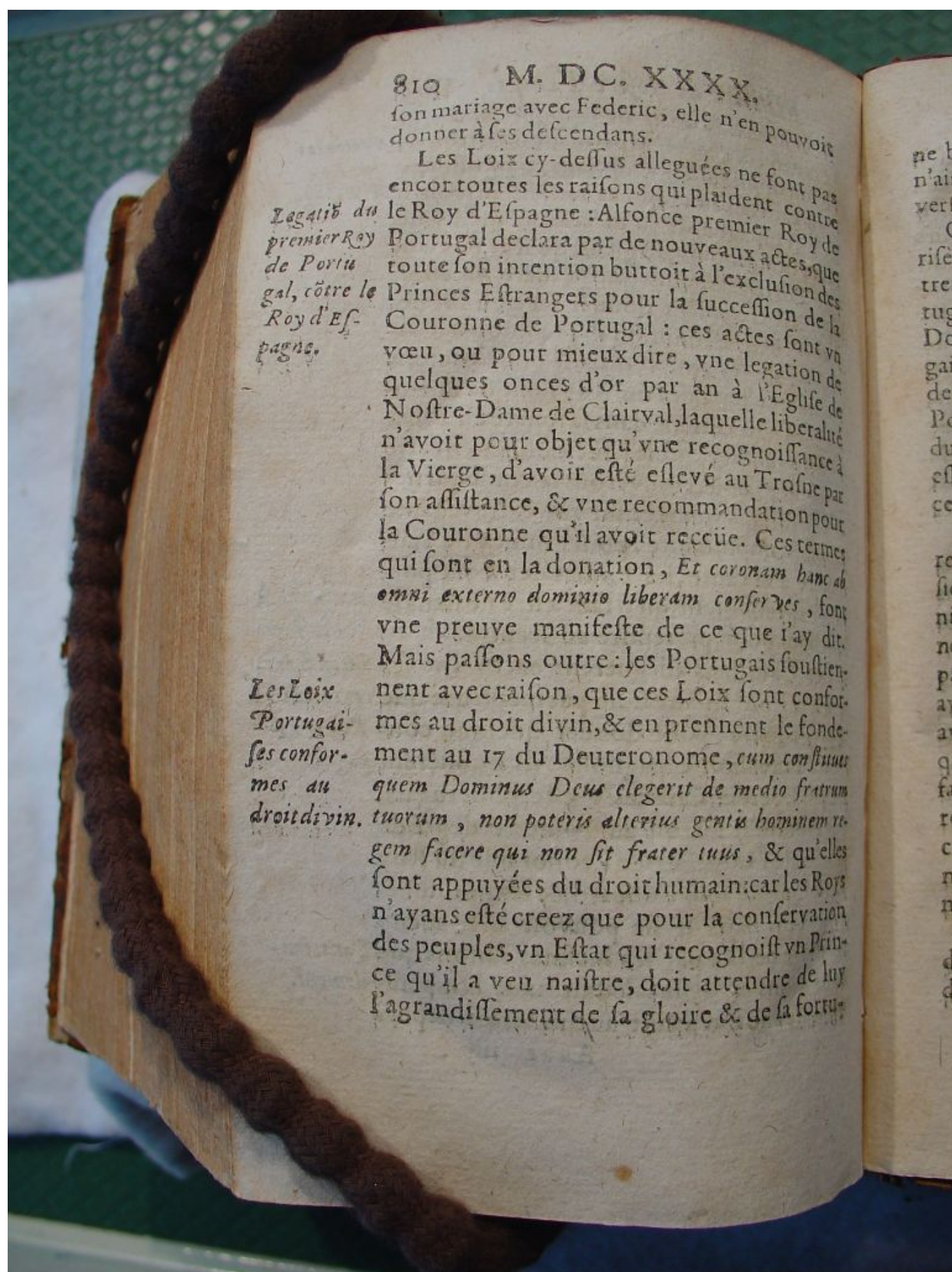
Histoire de nostre Temps. 809

Le mauvais droit ne manque iamais de
 pretexte, & chacun se persuade d'en trouver *Pretextes*
 en son opinion. Les Castillans cognoissoient *du Roy*
 bien que la force de ces raisons privoit le *d'Espagne.*
 Roy d'Espagne de la succession qu'il usur-
 poit, neantmoins alleguans qu'il se pouvoit
 dire Portugais, puis que sa mere en estoit
 issue, il croyoient donner vn bon fonde-
 ment à la possession qu'il prenoit par l'au-
 thorité de ses armes, mais si nous voulons
 considerer les Loix du Royaume de Portu-
 gal, où il faut comme dans sa source chercher
 tout l'avantage qui se peut donner en cette
 rencontre, nous trouverons la consequence
 des Castillans appuyée sur vne extravagante
 raison & impuissante, pour donner de l'au-
 thorité à sa cause, les termes des Loix por-
 tans expressement, qu'il faut estre né dans le
 Portugal pour pretendre au Sceptre.

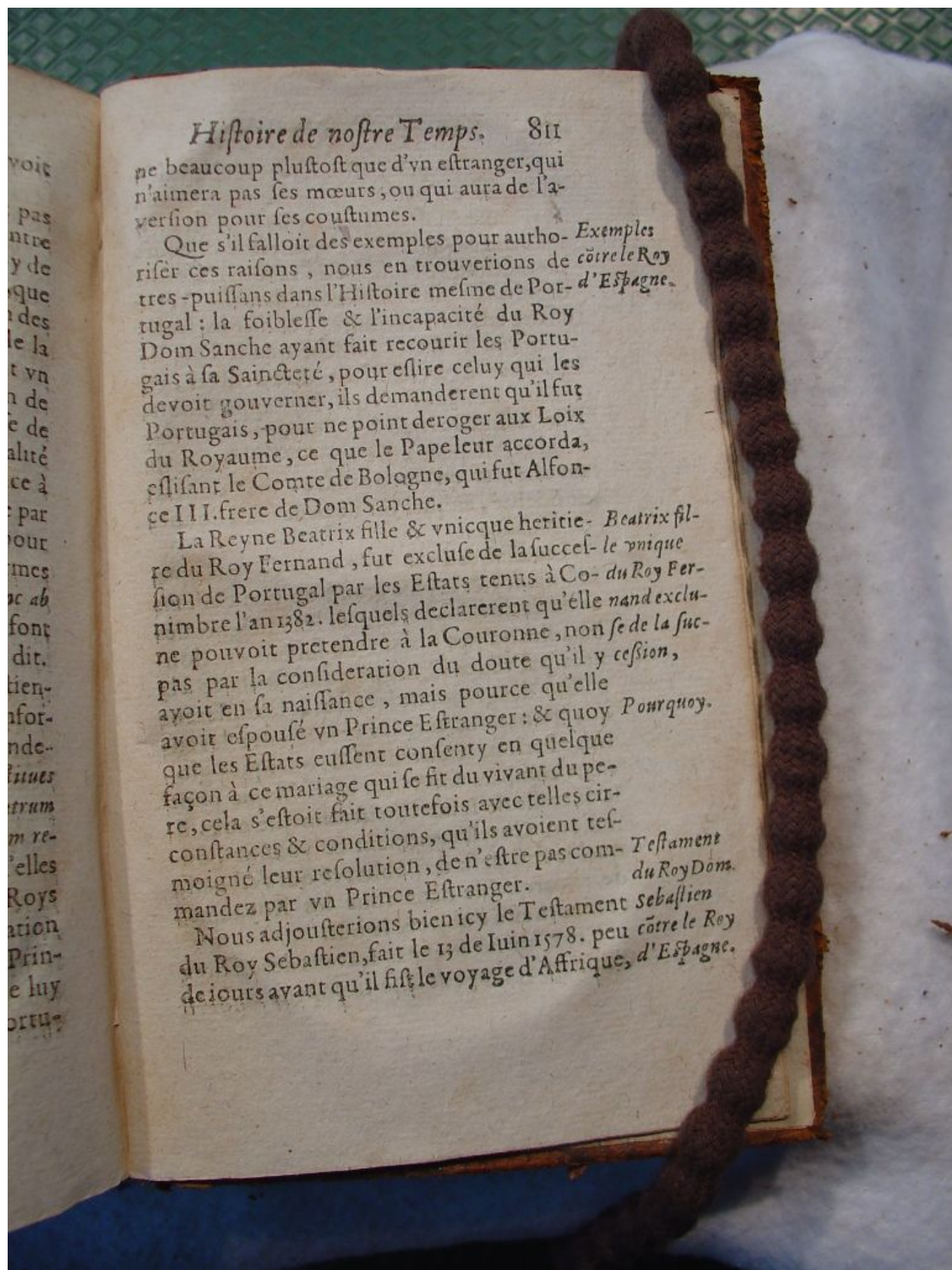
Les Castillans alleguerent encor vne se- *Second pre-*
 conde raison, qui n'estoit pas meilleure que *texte du*
 la precedente, pour donner quelque cou- *Roy d'Ef-*
 leur à l'invasion Espagnolle: ils publierent *pagne.*
 que l'Empereur Charles V estoit Portugais,
 d'autant qu'il sortoit au troisieme degre de
 filiation, de l'Imperatrice Leonor fille du Roy
 de Portugal Dom Edoüard, & femme de Fe-
 deric III. mais il ne pouvoit tirer aucun
 avantage de là, par les mesmes raisons que *Sans fon-*
 nous avons cy-dessus deduites: car l'Impera- *dement.*
 trice Leonor n'ayant aucun droit depuis

Aaaa iiij

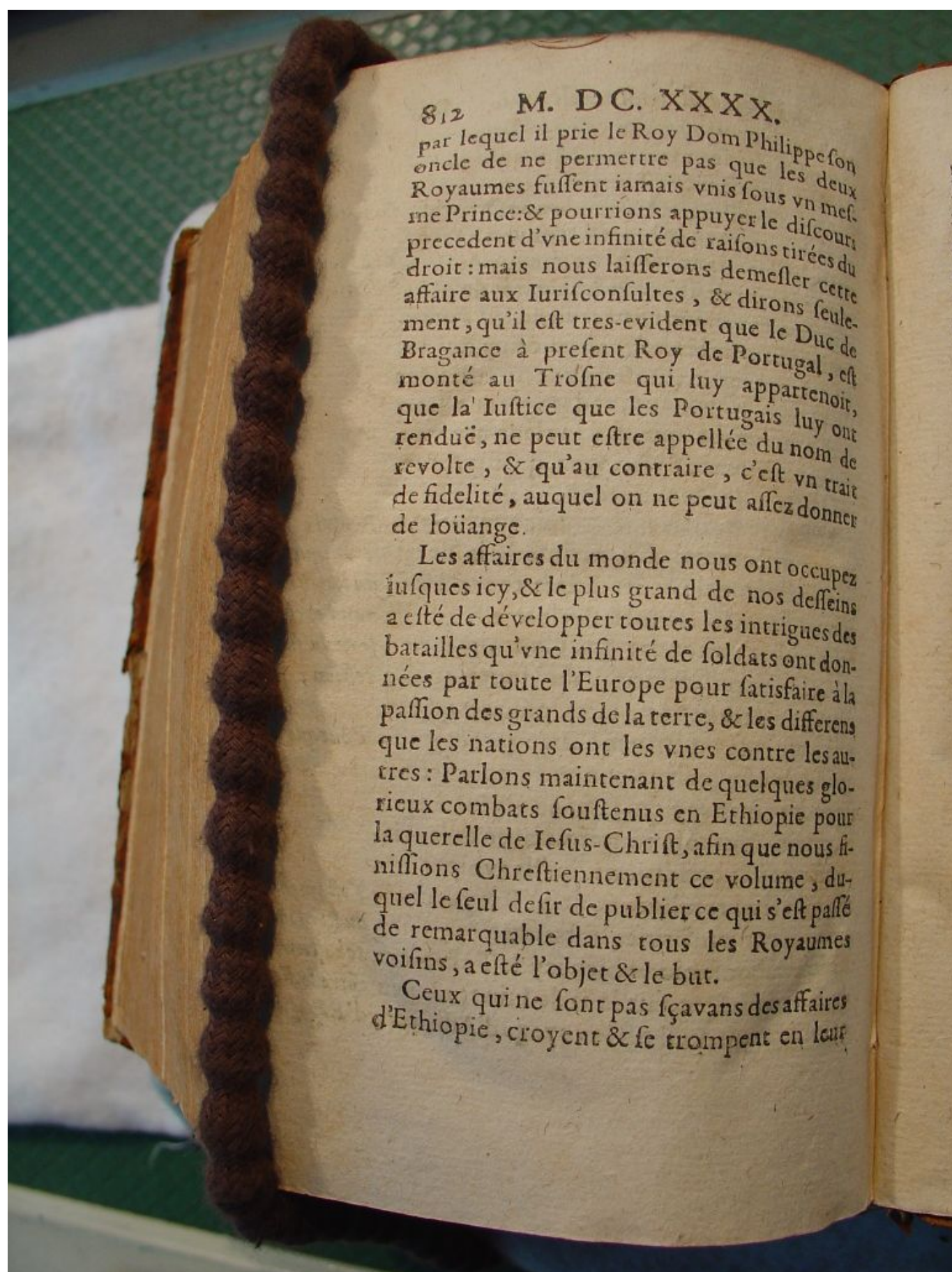
1640_810.jpg



1640_811.jpg



1640_812.jpg



812 M. DC. XXXX.
par lequel il prie le Roy Dom Philippe son
oncle de ne permettre pas que les deux
Royaumes fussent iamais vnis sous vn mes-
me Prince: & pourrions appuyer le discours
precedent d'une infinité de raisons tirées du
droit: mais nous laisserons demesler cette
affaire aux Iuriscultes, & dirons seule-
ment, qu'il est tres-evident que le Duc de
Bragance à present Roy de Portugal, est
monté au Trône qui luy appartenoit,
que la Justice que les Portugais luy ont
rendue, ne peut estre appellée du nom de
revolte, & qu'au contraire, c'est vn trait
de fidelité, auquel on ne peut assez donner
de louange.

Les affaires du monde nous ont occupez
iusques icy, & le plus grand de nos desseins
a esté de développer toutes les intrigues des
batailles qu'une infinité de soldats ont don-
nées par toute l'Europe pour satisfaire à la
passion des grands de la terre, & les differens
que les nations ont les vnes contre les au-
tres: Parlons maintenant de quelques glo-
rieux combats soustenus en Ethiopie pour
la querelle de Iesus-Christ, afin que nous fi-
nissions Chrestienement ce volume, du-
quel le seul desir de publier ce qui s'est passé
de remarquable dans tous les Royaumes
voisins, a esté l'objet & le but.

Ceux qui ne sont pas scavans des affaires
d'Ethiopie, croient & se trompent en leur

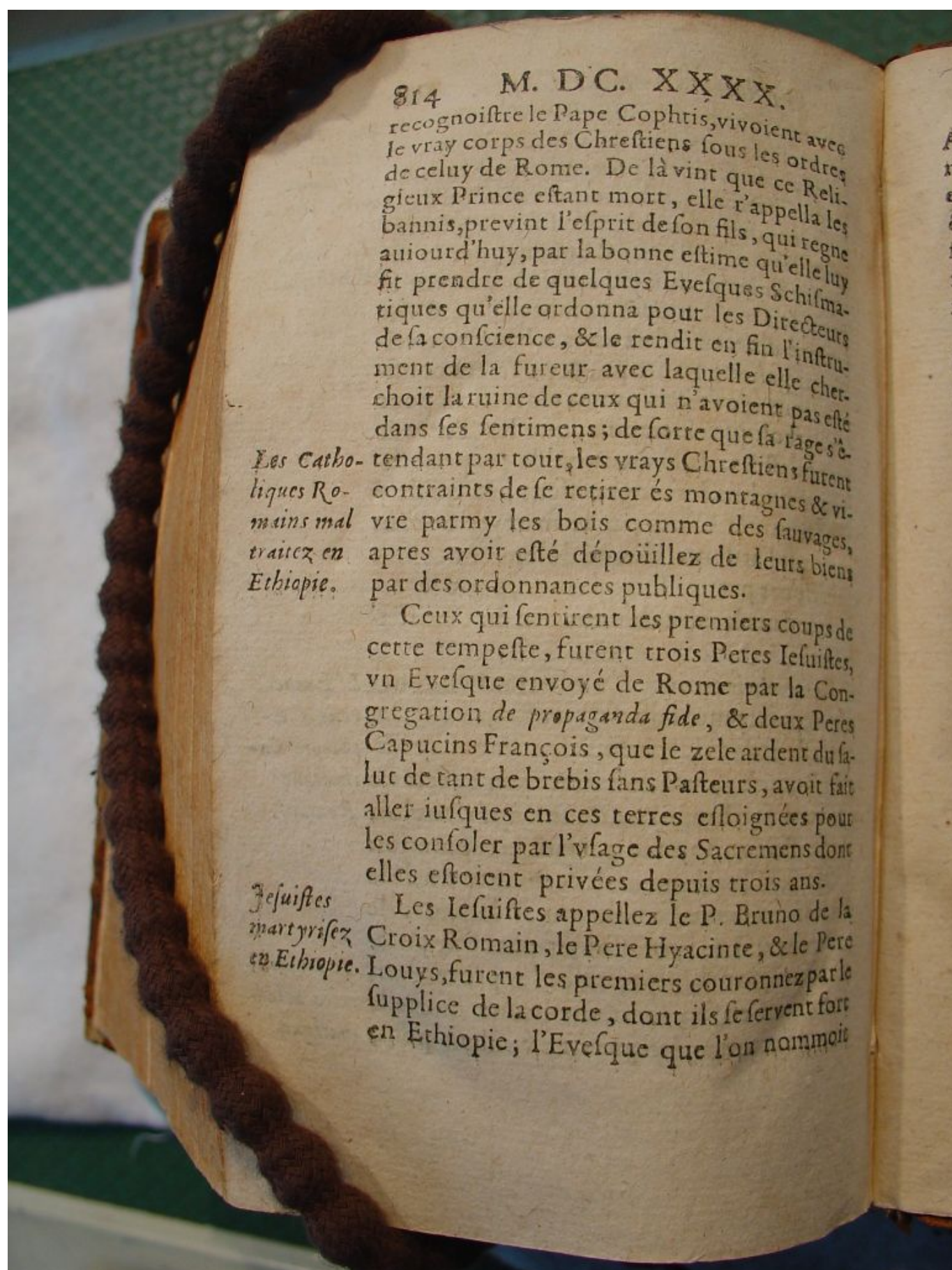
1640_813.jpg

Histoire de nostre Temps. 813

opinion, que les Abyssins se gouvernent par *Les Abyss-*
 les mesmes maximes du Christianisme que *sins sont*
 nous professons; ils portent bien le caracte- *Schismati-*
 re de Chrestiens, mais ie puis dire qu'ils le *ques.*
 rendent deffectueux; ils sont Schismati-
 ques, divisez de l'Eglise Romaine, par la re- *Le Pape*
 cognoissance d'un Chef qu'ils nomment le *d'Ethiopie.*
 Pape de Copthis, sont embroüillez d'une
 infinité d'heresies fort approchantes de cel-
 les qui gastent l'Europe, & pour ces consi-
 derations n'ont pas moins d'aversion pour
 les Catholiques Romains, que les Turcs &
 les Idolastres: de là vient qu'ils les persecu-
 tent quand ils les cognoissent, & qu'ils y
 font fleurir la Croix par le martyre de tous
 ceux que l'ardente charité de leur salut y fait
 aller de ces parties Europeanes, pour les re-
 mettre dans le veritable chemin du Christia-
 nisme.

Cette persecution n'a pourtant eu cours *L'Empe-*
 que depuis la mort du dernier Empereur, le- *reur d'E-*
 quel estant dans les parfaits sentimens de l'E- *thiopie Ca-*
 glise Romaine, en faisoit pratiquer l'exercice *tholique*
 par tout son Empire, iusques à n'y vouloir *Romain.*
 pas souffrir vn homme qui eust la reputation
 d'estre Schismatique: mais comme son zele le
 portoit au bannissement ou à la mort de
 tous ceux qui ne professoient pas cette pure-
 té de Religion, l'Imperatrice les protegeoit, *L'Impera-*
 & couvoit en son cœur vne hayne mortelle *trice Schif-*
 contre les autres, lesquels ne voulans point *matique.*

1640_814.jpg



814 M. DC. XXXX.

reconnoistre le Pape Cophtis, vivoient avec le vray corps des Chrestiens sous les ordres de celui de Rome. De là vint que ce Religieux Prince estant mort, elle r'appella les bannis, prevint l'esprit de son fils, qui regne aujourdhuy, par la bonne estime qu'elle luy fit prendre de quelques Evesques Schismatiques qu'elle ordonna pour les Directeurs de sa conscience, & le rendit en fin l'instrument de la fureur avec laquelle elle cherchoit la ruine de ceux qui n'avoient pas esté dans ses sentimens; de sorte que sa rage s'étendant par tout, les vrayes Chrestiens furent contraints de se retirer és montagnes & vivre parmy les bois comme des sauvages, apres avoir esté dépouillez de leurs biens par des ordonnances publiques.

Les Catholiques Romains mal traités en Ethiopie.

Ceux qui sentirent les premiers coups de cette tempeste, furent trois Peres Iesuites, vn Evesque envoyé de Rome par la Congregation de *propaganda fide*, & deux Peres Capucins François, que le zele ardent du salut de tant de brebis sans Pasteurs, avoit fait aller iusques en ces terres esloignées pour les consoler par l'usage des Sacremens dont elles estoient privées depuis trois ans.

Jesuites

martyrisés en Ethiopie.

Les Iesuites appelez le P. Bruno de la Croix Romain, le Pere Hyacinte, & le Pere Louys, furent les premiers couronnez par le supplice de la corde, dont ils se servent fort en Ethiopie; l'Evesque que l'on nommoit

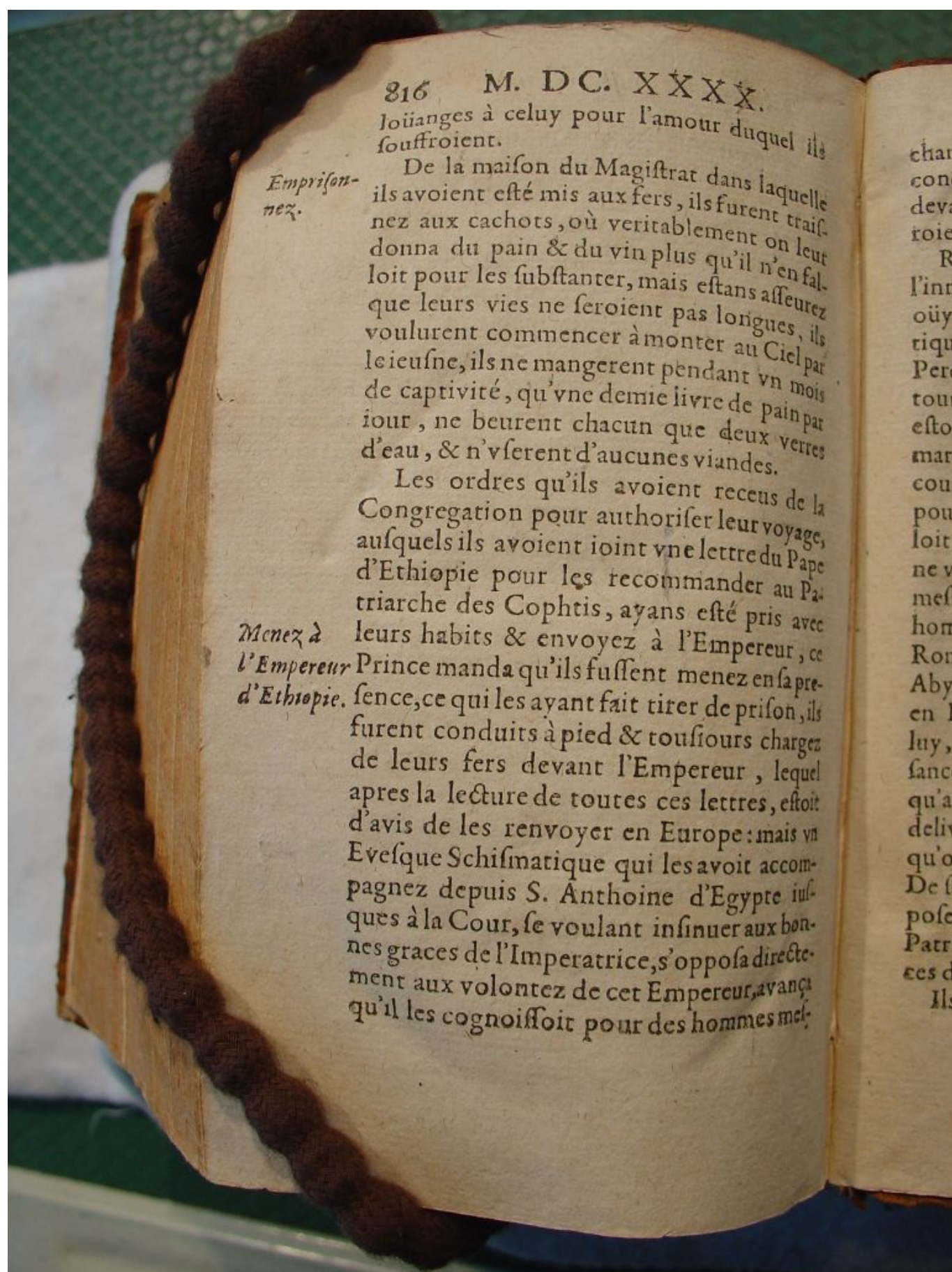
1640_815.jpg

Histoire de nostre Temps. 815

Apollinaire, souffrit vn mesme genre de mort devant le Palais de l'Empereur, lequel *Martyre de l'Evesque Apollinaire.* estant forcé par les importunités de sa mere & du Patriarche Olabana, consentit à la mort de ce Prelat, apres avoir tesmoigné par ses larmes, qu'il ne l'autorisoit qu'avec regret.

Le martyre de ces Illustres gens d'armes du Fils de Dieu, fut bien tost suivy de celuy des deux Capucins François, vn nommé le Pere Capucin Agathange de Vendosme, l'autre le Pere François Cassion de Nantes, tous deux Missionnaires arrivés en de la Congregation de *propaganda fide.* Leur *Ethiopie.* arrivée en Ethiopie ayant esté à la ville de Saray distante de sept iournées de Mazzura, dont nous avons receu cette Relation, ils y firent tout le long de l'année 1639. la charge pour laquelle ils avoient esté envoyez, administrerent les Sacremens avec tout le zele & la charité que des Religieux poussez de l'amour de Dieu peuvent pratiquer : mais ayans esté découverts au commencement de cette année, les Magistrats Schismatiques les firent saisir, on les despoilla de leurs manteaux & de leurs habits, deux grosses chaînes de fer estans apportées pour les lier, ils les baisèrent, s'escrierent qu'ils avoient trouvé les pierres precieuses qu'ils cherchoient depuis tant de temps, souffrirent avec ioye, qu'elles leur fussent mises à l'entour du corps, & commencerent à donner des

1640_816.jpg



816 M. DC. XXXX.

loüanges à celuy pour l'amour duquel ils souffroient.

*Emprison-
nez.*

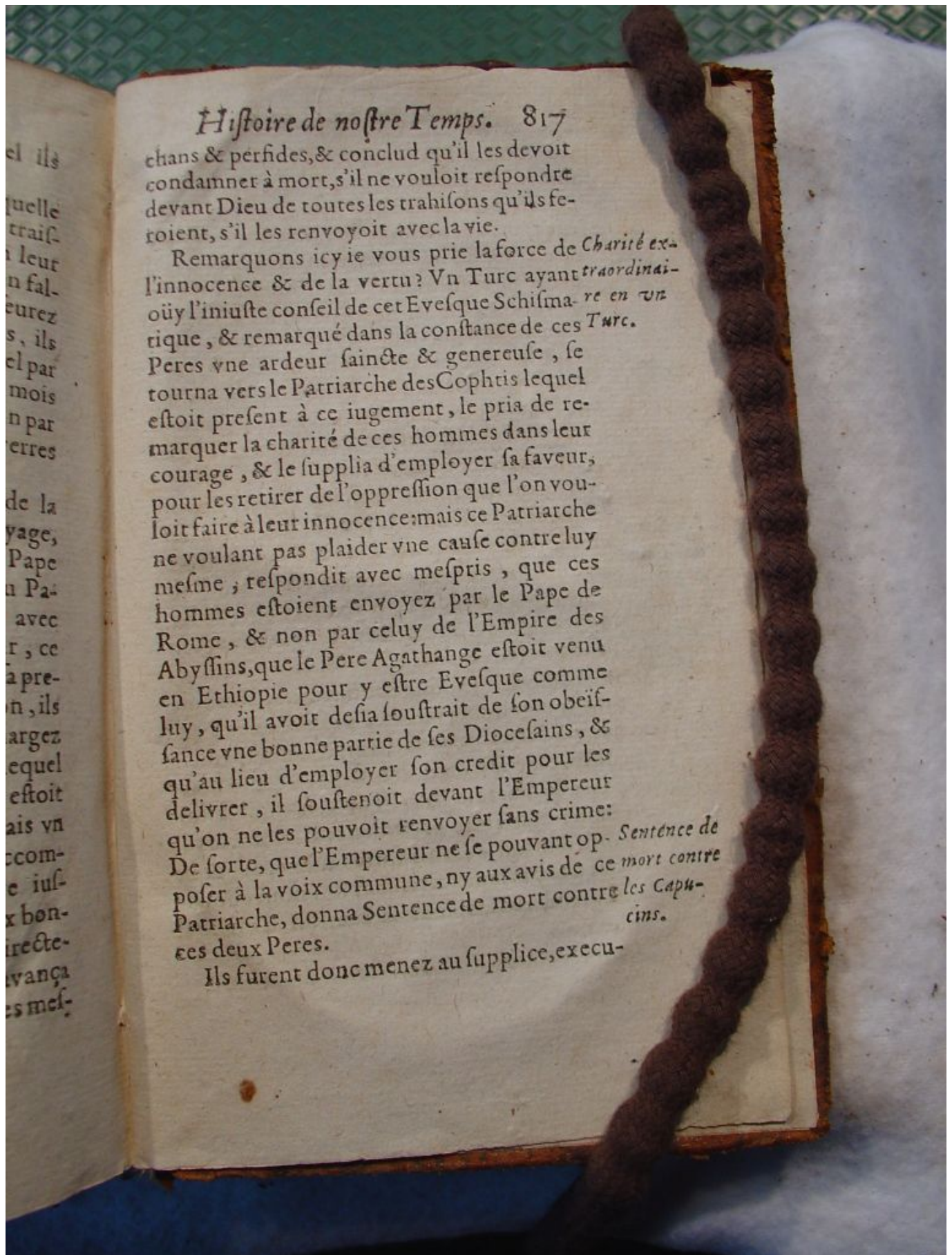
De la maison du Magistrat dans laquelle ils avoient esté mis aux fers, ils furent traïs-
donna aux cachots, où veritablement on leur donna du pain & du vin plus qu'il n'en fal-
loit pour les substanter, mais estans assurez que leurs vies ne seroient pas longues, ils voulurent commencer à monter au Ciel par le ieusne, ils ne mangerent pendant vn mois de captivité, qu'une demie livre de pain par iour, ne beurent chacun que deux verres d'eau, & n'vserent d'aucunes viandes.

*Menez à
l'Empereur
d'Ethiopie.*

Les ordres qu'ils avoient receus de la Congregation pour autoriser leur voyage, ausquels ils avoient ioint vne lettre du Pape d'Ethiopie pour les recommander au Patriarche des Cophtis, ayans esté pris avec leurs habits & envoyez à l'Empereur, ce Prince manda qu'ils fussent menez en sa presence, ce qui les ayant fait tirer de prison, ils furent conduits à pied & tousiours chargez de leurs fers devant l'Empereur, lequel apres la lecture de toutes ces lettres, estoit d'avis de les renvoyer en Europe: mais vn Evesque Schismaticque qui les avoit accompagnez depuis S. Anthoine d'Egypte iusques à la Cour, se voulant insinuer aux bonnes graces de l'Imperatrice, s'opposa directement aux volonteiz de cet Empereur, avança qu'il les cognoissoit pour des hommes mel-

chan
conc
deva
roie
R
l'inn
ouy
tiqu
Pere
tout
estoi
mar
cour
pou
loit
ne v
mes
hom
Ron
Aby
en E
luy,
sance
qu'a
deliv
qu'o
De se
pose
Patri
ces d
Ils

1640_817.jpg



1640_818.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan